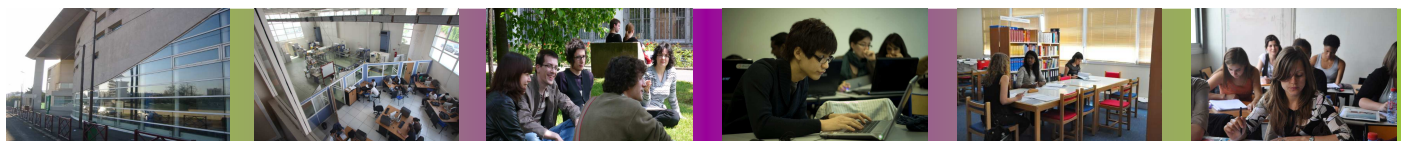


# IUT de Montreuil



## CONTACTS

**Administration  
des formations en alternance**  
Véronique Francisco  
Tél. : 01 48 70 34 68  
v.francisco@iut.univ-paris8.fr

## NOS FORMATIONS EN ALTERNANCE

**DUT Gestion administrative  
et commerciale - GACO**

**DUT Informatique**

**DUT Qualité, logistique  
industrielle et organisation  
QLIO**

**Licence professionnelle  
Coordonnateur des processus  
d'entreprise CAPE**

**Licence professionnelle  
Conception des systèmes  
d'information, intégration  
et décision - CSID**

**Licence professionnelle  
Communication,  
informatique,  
multimédia - CIM**

**Licence professionnelle  
Commerce électronique**

## L'apprentissage

### DROITS & DEVOIRS DES APPRENTIS

Se former en apprentissage, c'est alterner des sessions théoriques à l'IUT et des sessions pratiques en entreprise.

#### LES DROITS

Bénéficier du statut de salarié et d'une période d'essai de 2 mois ;

Bénéficier de la protection sociale comme l'ensemble des salariés y compris pendant le temps passé au CFA ;

En région parisienne pouvoir prétendre à la prise en charge par l'employeur des frais de transport domicile/travail, à hauteur de 50%, dans les mêmes conditions que les autres salariés ;

Bénéficier des congés payés à prendre pendant les périodes en entreprise (mêmes droits aux congés payés que l'ensemble des salariés de l'entreprise);

Disposer de 5 jours de congés pour révisions, sur toute la durée de la formation. Ces jours de révision sont organisés par l'université et intégrés au planning annuel de la formation ;

Disposer d'une carte d'apprenti étudiant (tarifs réduits pour les loisirs, les transports, etc.) et vos parents continuent à bénéficier des allocations familiales jusqu'à vos 20 ans ;

Être suivi par un tuteur pédagogique à l'université et par un maître d'apprentissage dans l'entreprise ;

Être rémunéré. Le salaire BRUT égale le salaire NET. L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC et varie en fonction de son âge et de son ancienneté en apprentissage.

#### LES DEVOIRS

S'inscrire à l'université ;

Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et de l'établissement de formation ;

Effectuer les tâches confiées par l'entreprise ;

Tenir à jour, compléter et viser le carnet de liaison ;

Suivre obligatoirement les enseignements, les travaux dirigés, les travaux pratiques, et satisfaire aux contrôles des connaissances ;

Le cas échéant, transmettre les justificatifs d'absence tels qu'ils sont définis par le code du travail ; les autres absences étant injustifiées.

#### Complément d'information

<http://www.lapprenti.com/>

[http://www.travail.gouv.fr/dossiers/156/apprentissage\\_298.html](http://www.travail.gouv.fr/dossiers/156/apprentissage_298.html)

<http://www.education.gouv.fr/pid37/apprentissage.html>

Âge de l'apprenti	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>o</sup> année	3 <sup>o</sup> année
< 18 ans	25 %	37 %	53 %
De 18 à 20 ans	41 %	49 %	65 %
De 21 à 25 ans	53 %	61 %	78 %